



Lors de la séance du 27/05/2021, le Conseil de Communauté du Pays de Mortagne au Perche a examiné les points suivants :

1. SIGNATURE DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

La Ville de Mortagne au Perche fait partie des 20 Petites Villes de Demain sélectionnées par l'État dans le Département de l'Orne.

Il s'agit d'un programme de cohésion territoriale visant à renforcer la mobilisation des partenaires financiers, institutionnels et territoriaux autour des projets de développement de ces communes pôles.

La candidature est portée par la Ville de Mortagne au Perche et l'intercommunalité est signataire de la convention.

La convention a pour objet :

- De faire un état des lieux des enjeux du territoire
- D'identifier les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire
- De préciser les engagements réciproques des parties,
- D'identifier les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire
- De préciser les engagements réciproques des parties
- D'indiquer les principes de gouvernance du programme
- De définir le fonctionnement général de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE la convention "Petites Villes de Demain",

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, les éventuels avenants et les documents afférents à ce dossier.

2. RÉPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT "USAGES NUMÉRIQUES" DE LA RÉGION NORMANDIE

La Région Normandie a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), visant à accompagner les territoires pour mener des actions de médiation aux usages numériques, qui soient adaptées aux besoins des territoires et à ceux des différents publics.

La Communauté de communes a l'opportunité de se positionner sur cet AMI pour bénéficier d'un soutien renforcé de la Région pour les actions de développement de l'Espace Public Numérique qui s'inscrivent dans la continuité de l'obtention du label de l'État.

Le dossier doit être déposé avant le 28 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Président à répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3. TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI APRÈS-MIDI

La Communauté de communes met en place des centres de loisirs le mercredi après-midi dans l'ancienne école Puyravau à Mortagne au Perche et à Saint Jouin de Blavou, pour les enfants de 4 à 12 ans, à partir de la rentrée de septembre 2021.

Ces centres de loisirs doivent faire l'objet d'une tarification particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE les tarifs suivants pour les centres de loisirs du mercredi après-midi à l'école Puyravau et à Saint Jouin de Blavou :

	Quotient familial	Sans repas	Avec repas
Pour les familles de la CDC	Q1 : Inférieur à 512	2,50 €	6,00 €
	Q2 : De 512 à 700	3,00 €	6,50 €
	Q3 : De 701 à 850	3,50 €	7,00 €
	Q4 : De 851 à 1000	4,00 €	7,50 €
	Q5 : Supérieur à 1000	4,50 €	8,00 €
Pour les familles Hors CDC	A l'unité	5,00 €	10,00 €

4. DON DE MATÉRIEL ET MOBILIER AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES

La Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche entrepose du matériel et du mobilier non utilisé et non utilisable dans certaines écoles.

Il est proposé de faire des dons de ce matériel ou mobilier réformé, qui reste en bon état, aux Associations des Parents d'Élèves (APE) des écoles qui le souhaitent et à des associations caritatives situées sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à ces dons sur demande des APE des écoles concernées ou à des associations caritatives dont l'activité est située sur le territoire,

DIT qu'un inventaire sera établi dans un procès-verbal permettant de procéder au don,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal.

5. MODIFICATION DES TARIFS DES ENTRÉES A LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MORTAGNE AU PERCHE

Il est proposé de créer un tarif supplémentaire pour une carte de 5 entrées, pour faciliter l'accès aux séances d'apprentissage, de perfectionnement et de préapprentissage (4 à 6 ans),

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

COMPLÈTE la délibération 17_03_23_22 en ajoutant le tarif suivant :

- Carte de 5 entrées pour des séances d'apprentissage : 13 €
- Carte de 5 entrées pour des séances de perfectionnement : 13 €

- Carte de 5 entrées pour des séances de préapprentissage (4 à 6 ans) : 13 €

DIT que les autres tarifs restent inchangés.

6. ADHÉSION AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe est un syndicat mixte fermé regroupant des intercommunalités du bassin versant de la rivière Sarthe.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe assure le portage des trois schémas d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin et accompagne en ingénierie les collectivités et syndicats dans l'exercice de la compétence GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe, à compter du 1^{er} janvier 2022.

7. DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Il est nécessaire d'ajuster les amortissements du budget principal pour faire suite au transfert des équipements du carré du Perche.

Il est nécessaire d'abonder le budget annexe "Télécentre" de 3 000 € pour assurer des dépenses complémentaires sur l'entretien du bâtiment.

Il est nécessaire d'inscrire au compte "annulation titres" une somme de 1 000 € pour la régularisation des loyers de la société « Je communique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Crédits 2021	Modification	Nouveaux crédits
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES			
0/20/6811 dotations aux amortissements	174 300,00	+ 20 000,00	194 300,00
0/20/022 dépenses imprévues	264 933,00	- 20 000,00	244 933,00
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
0/20/28032 dotations aux amortissements	174 300,00	+ 20 000,00	194 300,00
DÉPENSES			
4/11/2317 opération 147 gymnase la chapelle	565 390,00	+ 20 000,00	585 390,00

BUDGET TELECENTRE	Crédits 2021	Modification	Nouveaux crédits
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES			
0/20/6156 Maintenance	1 000,00	+ 3 000,00	4 000,00

BUDGET BÂTIMENT BELLEVUE	Crédits 2021	Modification	Nouveaux crédits
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES			
0/20/673 Annulation titres année antérieure		+ 1 000,00	1 000,00
0/20/022 dépenses imprévues	7 922,00	- 1 000,00	6 922,00

8. COMPTE RENDU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Lors des réunions du Conseil de Communauté, Monsieur le Président doit rendre compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

PREND ACTE de l'exercice des pouvoirs délégués.

*** Les décisions prises par le Président sont les suivantes :**

2021_44D : Contrats TRANSDEV – Transport des écoles vers le centre de loisirs du mercredi

2021_45D : Contrat de mission de coordination SPS concernant l'extension du réseau d'eaux usées à Soligny la Trappe

2021_46D : Passation d'un contrat pour l'entretien des espaces verts – Quartier Préfontaine pour 2021 à Mortagne au Perche

2021_47D : 2^{ème} Allongement de délais des marchés de travaux au gymnase de La Chapelle Montligeon

2021_48D : Avenant N°3 au lot 8 – Entreprise MCTI – Réhabilitation du gymnase de la Chapelle Montligeon

2021_49D : Avenant N°5 au lot 4 – Entreprise MGP – Réhabilitation du gymnase de La Chapelle Montligeon

2021_50D : Avenant N°5 au lot 8 – Entreprise MCTI – Réhabilitation du gymnase de la Chapelle Montligeon

2021_51D : Avenant N°5 au lot 3 – Entreprise POTTIER – Réhabilitation du gymnase de La Chapelle Montligeon

2021_52D : OPAH – Versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH

2021_53D : OPAH – Versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH

2021_54D : Contrat pour l'entretien des espaces verts aux abords du complexe sportif (partie nord) de La Chapelle Montligeon

2021_55D : Avenants aux baux du pôle de santé – Suppression charges de téléphonie

2021_56D : Avenant au contrat de maintenance d'hébergement et de sauvegarde du logiciel DEFI

2021_57D : Avenant n°3 au marché de service de télécommunications – CORIOLIS

2021_58D : OPAH – Versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH

2021_59D : Contrat d'assurance temporaire – Bicyclettes électriques

Fait à Mortagne au Perche, le 01/06/2021

**Le Président
Jean Claude LENOIR**

